

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2009

Le jeudi 22 octobre 2009 à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Joël BOUCHEZ, Maire**.

Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Informations du Maire

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il peut ajouter deux points à l'ordre du jour de la séance :

- Acquisitions de logements : demande de subvention
- Institutions de deux régies de recettes

L'Assemblée accepte à l'unanimité de traiter ces points supplémentaires au cours de la séance.

RAPPORT n° 1 : Reprise des voies, réseaux du domaine de Grandchamps : Partie Percy Bilton

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

- DECIDE du classement d'office par transfert à la commune de MOURS, à l'euro symbolique, des parties de parcelles à usage de voies de circulation intérieures de 8.00 mètres d'emprise au minimum y compris les trottoirs à prendre sur les parcelles :

Rue des Oiseaux : Section AE n° 101, AE n° 102, AE n° 230, AE n° 140, AE n° 169, AE n° 26 et AE n° 171P

Et de l'ensemble des réseaux concédés qui leur sont rattachés (selon l'annexe VII de la convention de création de la ZAC de Grandchamps) tels que définis dans les délibérations du Conseil Municipal du 09 octobre 2008 et du 12 février 2009 définissant le périmètre de reprise.

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue aux articles L 318-3 et R 318-10 du Code de l'Urbanisme en vue d'un classement d'office par transfert, à l'euro symbolique, dans le domaine public communal de ces parcelles constitutives de voies ouvertes à la circulation publique et des réseaux concédés rattachés et classement dans le domaine public communal tel que prévu selon les plans de reprise établis.
- APPROUVE le dossier soumis à l'enquête publique
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notifications nécessaires.

- DIT que la dépense sera imputée sur les crédits au compte 2315 opération n° 12 du budget principal 2009.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

RAPPORT N° 2 : Enfouissement des réseaux rue de Beaumont, rue du Moulin entre le pont et la ferme du vieux moulin et avenue de Grandchamps

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière au Conseil Général du Val d'Oise, au SMDEGTVO et à France-Télécom au taux maximum retenus pour ce genre d'opération et à signer toutes pièces relatives au dossier.

RAPPORT N° 3 : Tarif 2010 des jardins familiaux

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la ville possède des jardins familiaux qu'elle loue à des particuliers au prix de 22,87 € par an.

Considérant que ce tarif n'a pas été revalorisé pour les années 2008 et 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **avec 11 voix POUR et 2 voix CONTRE**

- DECIDE de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2010, la location des jardins familiaux à 25,00 €/an.
- FAIT obligation aux propriétaires d'entretenir les jardins familiaux.
- DONNE quitus à Monsieur Dominique MARRACHE des loyers impayés des années 2007, 2008 et 2009 en contrepartie de l'abandon de sa parcelle.

RAPPORT N° 4 : Contrôle des raccordements d'assainissement collectif et non collectif

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Persan, Beaumont et Environs a compétence, depuis le 3 juillet 2007, pour contrôler et vérifier les branchements d'assainissement collectif situés sur le territoire des communes adhérentes au syndicat et pour contrôler les branchements non collectifs à l'exception de la commune de CHAMBLY.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- PREND ACTE de la modification des statuts du SIAPBE

- APPROUVE les nouveaux statuts du SIAPBE. La commune de Mours accepte que des agents du SIAPBE viennent sur la commune pour contrôler et vérifier les branchements d'assainissement collectif et pour contrôler les installations d'assainissement non collectif.
- SE MONTRE FAVORABLE à la délibération du Comité Syndical du SIAPBE du 1^{er} mars 2008 qui décide de fixer à 100,00 € le tarif appliqué au contrôle d'un branchement d'assainissement collectif et non collectif et qui fixe les conditions d'exonération.

RAPPORT N° 5 : Modification de la décision modificative n°4

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la décision modificative n° 4 prise lors de la séance du 10 septembre 2009 a permis d'abonder les opérations dénommées Groupe Scolaire et Maison des Associations afin de pouvoir imputer les situations de travaux sur ces opérations.

Considérant que les services du Trésor Public nous demandent de modifier les imputations de l'opération n° 13 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- DECIDE de modifier la décision modificative n° 4 sur le budget principal comme suit :

	<u>Plus</u>	<u>Moins</u>
Section d'investissement		
Article 2313 opération n° 10	5 500,00 €	
Article 2313 opération n° 11	134 500,00 €	
Article 2315 opération n° 12		50 000,00 €
Article 2031 opération n° 13		16 000,00 €
Article 2313 opération n° 6		40 000,00 €
Article 2313 opération n° 7		34 000,00 €

RAPPORT N° 6 : Décision modificative n° 5

Considérant les insuffisances de crédits au chapitre 011 : Charges à caractère général pour régler les factures à venir, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'augmenter les crédits de ce chapitre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- DECIDE les virements de crédits suivants sur le budget principal de l'exercice 2009 :

	<u>Plus</u>	<u>Moins</u>
<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépense : article 60623 : Alimentation	25 000,00 €	
Dépense 023 : Virement à la section d'investissement		25 000,00 €

Section d'investissement

Dépense : article 2315 : Immobilisations en cours de construction	25 000,00 €	
Recette 021 : Virement à la section d'investissement		25 000,00 €

RAPPORT N° 7 : Décision modificative n°7

Considérant les insuffisances de crédit au chapitre 67 : Charges Exceptionnelles pour régler les factures à venir, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'augmenter les crédits de ce chapitre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Plus **Moins**

Section de fonctionnement

Article 678 : Autres charges exceptionnelles	1 000,00 €	
Article 022 : Dépenses imprévues		1 000,00 €

RAPPORT N° 8 : Modification de la composition de la commission Administration, Personnel et Entretien

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **avec 12 voix POUR et 1 abstention (Mme Lehougais)**,

- DECIDE de remplacer Monsieur Michel Paillard par Madame Josette Lehougais pour siéger au sein de la commission Administration, Personnel, Entretien.

RAPPORT N° 9 : Modification de la composition de la commission Vie Sociale, Vie Scolaire et Vie Associative

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **avec 12 voix POUR et 1 abstention**,

- DECIDE de remplacer Madame Stéphanie Kayser par Madame Valérie Tomada pour siéger au sein de la commission Vie Sociale, Vie scolaire et Vie Associative.
- RAJOUTE Monsieur Olivier Lesueur comme membre de cette commission.

RAPPORT N° 10 : Modification de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **avec 12 voix POUR et 1 abstention**,

- DECIDE de procéder à un vote à bulletin secret pour remplacer Monsieur Michel Paillard.

Mme Josette Lehougais a obtenu 12 voix pour remplacer Monsieur Michel Paillard.

- DECIDE de procéder à un vote à bulletin secret pour remplacer Monsieur Joël Bouchez, Président, en cas d'empêchement.

Madame Carole Durchon a obtenu 12 voix pour remplacer le Président de la commission en cas d'empêchement.

RAPPORT N°11 : Modification de la composition du Syndicat Intercommunal des Transports d'Elèves

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **avec 12 voix POUR et 1 abstention (Mme Fabris),**

- DECIDE de remplacer Madame Stéphanie Kayser par Madame Ghislaine Fabris pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal des Transports d'Elèves.

RAPPORT N° 12 : Modification de la composition du Centre Interdépartemental de Gestion

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **avec 12 voix Pour et 1 abstention (M. Lesueur),**

- DECIDE de remplacer Monsieur Michel Paillard par Monsieur Olivier Lesueur pour siéger au sein du Centre Interdépartemental de Gestion.

RAPPORT N° 13 : Modification de la composition du Centre National d'Action Sociale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **avec 12 voix POUR et 1 abstention (M. Lesueur) ;**

- DECIDE de remplacer Monsieur Michel Paillard par Monsieur Olivier Lesueur pour siéger au sein du Centre National d'Action Sociale.

RAPPORT N° 14 : Modification de la composition de la Maison de la Justice et du Droit

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **avec 12 voix POUR et 1 abstention (Mme Fabris),**

- DECIDE de remplacer Madame Stéphanie Kayser par Madame Ghislaine Fabris pour siéger au sein de la maison de la Justice et du Droit.

RAPPORT N° 15 : Modification de la composition du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **avec 12 voix POUR et 1 abstention,**

- DECIDE de procéder à un vote à bulletin secret pour remplacer Monsieur Michel Paillard

M. René Beghin a obtenu 12 voix pour remplacer Monsieur Michel Paillard.

RAPPORT N° 16 : Acquisitions de logements : demandes de subventions

Considérant le projet de construction d'appartements d'un promoteur immobilier sur un terrain situé Avenue des Grandchamps ;

Considérant que la commune souhaite acquérir des appartements à usage de logements de fonction et de locaux administratifs et commerciaux au sein de la résidence ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de toutes les collectivités territoriales et organismes susceptibles d'aider la commune à financer ces investissements.

RAPPORT N° 17 : Institutions de régies de recettes

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du respect des finances publiques, il convient d'instituer une régie de recettes sur le budget principal pour l'encaissement :

- des ventes de livres, des abonnements à la bibliothèque, des droits de place et des locations de jardins.

ainsi qu'une régie de recettes sur le budget C.C.A.S pour l'encaissement:

- des dons et quêtes, actions destinées aux Moursiens, sorties et manifestations diverses.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

- DECIDE d'instituer, à compter du 1^{er} novembre 2009, une régie de recettes sur le budget principal et une régie de recettes sur le budget CCAS pour les produits cités plus haut.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite que le terrain appartenant à Mmes BELDON cadastré section AE n° 198 et sur lequel M. LINGARD envisage la construction d'un immeuble collectif et de

commerces ne soit pas assujetti à la taxe forfaitaire sur les terrains nus devenus constructibles. Monsieur Bouchez demande à Melle Mari de regarder dans quelle zone du P.O.S se situait le terrain il y a 20 ans.

Monsieur Bouchez fait un point sur les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue du Port et de la rue de Pontoise. Les travaux vont durer 9 semaines. L'arrêté de stationnement a été pris et distribué dans les boîtes aux lettres des riverains.

Monsieur Bouchez fait un point sur les travaux de l'école et de la maison des associations. Les fondations sont réalisées au niveau de la maison des associations. A l'école, les pieux sont posés. Tout ce qui touche à l'office de cuisine devrait être finis pour la fin du mois de novembre 2009. L'ensemble des travaux devraient être terminés pour la fin du mois de décembre 2009.

Monsieur Lesueur signale qu'il y a des problèmes de pression dans l'évier des locaux provisoires.

Monsieur Bouchez rappelle que le Salon Intercommunal des Talons Locaux se déroulera à Mours le dimanche 15/11/2009 à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.